

Témoignage de Frederic [...] (email du 01/10/2019)*

En 2012, mon père a eu des troubles neurologiques et a consulté deux neurologues, un homme, puis une femme. Le diagnostic posé par ces deux spécialistes fut identique : maladie de Parkinson.

La conclusion de ces deux visites fut la même également : “vous êtes incurable !”. Au moins la parité est parfaitement respectée et si l’effet placebo est enseigné en médecine, l’effet nocébo ne l’est toujours pas manifestement.

Suite à ces consultations constructives, mon père a commencé à prendre le médicament conseillé par les neurologues (Modopar), médicament qui n’a pas empêché le développement de la maladie et qui au bout de quelques années ne fait plus d’effet. Pour potentialiser l’effet du Modopar, la Rasagiline a été prescrite, médicament dont les effets secondaires sont considérables et inévitables.

Voici donc résumé en quelques mots l’état de l’art du traitement de la maladie de Parkinson expérimentée par mon père : on commence par “casser” moralement le patient à la première consultation et puis on lui prescrit un médicament dont l’effet montre rapidement ses limites et puis on lui rajoute éventuellement un autre médicament beaucoup plus toxique.

Dans ce contexte mon père a eu l'occasion de tester des patchs mis au point par Jean-Bernard Fourtillan contenant deux hormones de régulation du système veille/sommeil :

- La Valentonine (hormone du sommeil et de la nuit), découverte par JB Fourtillan en 1994

- Le 6-Méthoxy-Harmalan (hormone de la vigilance et du jour) (10-Methoxyharmalan, a potent serotonin antagonist which affects conditioned behavior. MCISAAC WM, KHAIRALLAH PA, PAGE IH. Science. 1961 Sep 8;134(3480):674-5.)

Dans le cas de troubles du sommeil, des dépressions nerveuses et des maladies neurodégénératives de Parkinson et d'Alzheimer, les sécrétions de ces hormones par la glande pinéale sont perturbées. La supplémentation de ces hormones par des patchs permettrait au patient de retrouver un sommeil réparateur lui permettant de diminuer les symptômes de la maladie.

Tester ces patchs nous a semblé très intéressant, et a redonné de l'espoir à mon père que les neurologues ont condamnés à deux reprises.

Les patchs, bien que sous-dosés dans cette phase de mise au point, ont montré des effets positifs (diminution de la paralysie, diminution des apnées du sommeil, augmentation de la vigilance) et surtout AUCUN effet secondaires détectable.

Nous, la famille d'un patient, nous nous réjouissons donc des premiers effets positifs de ces patchs et nous souhaitons continuer le test.

C'est donc avec consternation que nous avons appris l'interdiction du test par l'ANSM. Cela a eu un effet très négatif sur la santé de mon père, dont les espoirs ont donc été « cassés » pour la troisième fois par des médecins.

Quand aucun traitement efficace n'existe pour une maladie que les neurologues qualifient « d'incurable », pourquoi interdire à des malades sans aucune alternative valable de tester des hormones de régulation du système veille/sommeil qui améliorent leur état et qui n'ont pas d'effets secondaires ?

Je conclurai mon témoignage par un extrait du serment d'Hippocrate qui mériterait d'être lu ou relu (<https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/devoirs-droits/serment-dhippocrate>) :

« Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. (...) Je ferai tout pour soulager les souffrances. (...) Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.

»

Frederic [...]

** Document reçu par email le 01 octobre 2019. Toutes les données personnelles du document original ont été masquées pour des raisons de confidentialité (remplacé par « [...] »)*